

[Recherche avancée](#)

À propos de la Cour

Structure de la Cour

Présidence

Chambres

Bureau du Procureur

Greffé

Information et sensibilisation
du public

Victimes

Protection

Défense

Détention

Situations et affaires

Presse et média

Rapports d'activité

Textes et Outils
Juridiques

Recrutement

Assemblée des États
Parties

ICC » Structure de la Cour » Bureau du Procureur » Rapports et déclarations » Statement » Déclaration du Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, à l'occasion des élections du 28 Septembre 2013 en Guinée



Statement

Déclaration : 27/09/2013

Déclaration du Procureur de la CPI, Fatou Bensouda, à l'occasion des élections du 28 Septembre 2013 en Guinée

Des élections législatives se tiendront en Guinée le 28 septembre 2013. Ce jour marquera aussi le quatrième anniversaire des événements tragiques du 28 septembre 2009 au stade national de Conakry au cours desquels de graves crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale ont été commis à l'encontre de la population civile. Depuis lors, mon Bureau procède à un examen préliminaire de la situation en Guinée.

Conformément à notre politique visant à encourager des procédures judiciaires à l'échelle nationale, mon Bureau interagit avec les autorités guinéennes sur une base régulière. En conséquence, une enquête nationale concernant les événements du 28 septembre 2009 suit son cours et plusieurs personnes susceptibles de compter parmi les principaux responsables des crimes commis ont déjà été inculpées. J'encourage les autorités à poursuivre leur effort et faire en sorte que justice soit rendue aux victimes dans les meilleurs délais possibles. J'appelle aussi la communauté internationale à soutenir les efforts de la Guinée à cet égard.

Dans le même temps, mon Bureau souhaite ardemment que les événements dramatiques du 28 septembre 2009 ne se reproduisent jamais. A l'approche de ces élections tant attendues, la tension est palpable dans les rues de Conakry et dans le reste du pays. Dans ce contexte, les appels au calme et à la retenue lancés par les responsables politiques toutes tendances confondues sont particulièrement bienvenus. Je tiens à rappeler solennellement que quiconque s'employant à instiller la violence, à ordonner, solliciter, encourager ou à contribuer de toute autre manière à la commission de crimes relevant de la compétence matérielle de la CPI s'expose à des poursuites devant la Cour pénale internationale. Il n'y aura pas d'impunité pour les crimes internationaux commis en Guinée.

OTPNewsDesk@icc-cpi.int

Source: Bureau du Procureur